

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Richard HAAS) Messieurs Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-85

DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Rappel des inscriptions du budget 2019 :

- Section de Fonctionnement Dépenses Cumulées : 11 307 060 €
- Section d'Investissement Dépenses Cumulées : 10 281 660 €

Cette décision modificative n° 2 a pour objet de procéder à des inscriptions en dépenses et en recettes d'investissement de nouveaux crédits à hauteur de 229 200 € (+ 2,23 % du budget primitif d'investissement) notamment après la notification de subventions pour la salle omnisports et la Mairie-Espaces Infos Services Publics

I) PRESENTATION GENERALE

Il est proposé d'inscrire les subventions d'investissement notifiées ayant fait l'objet d'un arrêté pour la reconstruction de la salle omnisports et pour les travaux de la Mairie-Espaces Infos Services Publics, conformément aux règles comptables.

En effet, si les règles de la comptabilité publique autorisent de voter une opération de travaux s'étalant sur plusieurs exercices en « autorisation de programme » et « crédits de paiement », les mêmes mécanismes n'existent pas pour les recettes perçues au titre de cette opération.

C'est ainsi la règle de l'universalité qui s'applique : la non affectation des recettes aux dépenses.

Il est proposé également, au cours de cette décision modificative, d'ajuster l'autorisation de programme et de revoir les crédits de paiements 2019 pour l'opération « reconstruction de la salle omnisports ».

II) VUE D'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS PAR CHAPITRE CONCERNE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Proposition
21	Immobilisations corporelles	- 46 000 €
23	Immobilisation en cours	145 000 €
458	Opérations d'investissement sous mandat	130 200 €
	Total	229 200 €

RECETTES

Chapitre	Intitulé	Proposition
13	Subventions	99 000 €
458	Opérations d'investissement sous mandat	130 200 €
	Total	229 200 €

III) DETAIL DES ECRITURES PRESENTEES

1) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles - 46 000 €
(BP 550 900 €, Réalisé 42 228,04 € au 29/10/2019)

Article 2184 Mobilier 14 000 €
(BP 36 700 €, Réalisé 6 524,63 € au 29/10/2019)

*2184-Opération 028 Reconstruction salle omnisports
(BP : 0 €, Réalisé 460,80 € au 29/10/2019)

Au moment du budget, des achats ont été prévus au 2188

Article 2188 Autres immobilisations corporelles - 60 000 €
(BP 345 900 €, Réalisé 24 160,87 € au 29/10/2019)

*2188-Opération 028 Reconstruction salle omnisports
(BP : 119 000 €, Réalisé 6 781,46 € au 29/10/2019)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 145 000 €
(BP 4 130 050 €, Réalisé 2 943 97,97 € au 29/10/2019)

Article 2313 Opération 028 Reconstruction salle omnisports 209 400 €
(BP 2 038 850 €, réalisé 2 028 346,88 € au 29/10/2019)

Nouveau besoin : 70 000 € (31 000 € révisions de prix, 32 800 € besoins supplémentaires et 6 200 € d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre)

Virement du 2188 028 : 46 000 €, Avances : 93 400 €.

Les avances sont payées à l'article 238. Le marché intégral est payé à l'article 2313.

Des titres de recettes sont émis au compte 238 pour récupérer le montant des avances au fil du marché et le Trésor Public réduit le montant à payer aux entreprises des avances effectuées par la Ville de Langueux (contraction).

Avance : la Ville paie pour partie l'entreprise avant la réalisation des travaux. Cette avance a pour objectif de permettre à l'entreprise d'avoir de la trésorerie pour les achats liés au marché.

Cette avance est déduite du montant à payer par la Ville à l'entreprise. Le montant du compte 238 dépenses et recettes est identique.

Article 2313 : Travaux de la Cuisine Centrale - 64 400 €
(BP 150 000€, réalisé 11 594,39 € au 29/10/2019)

Chapitre 458 : Opération d'Investissement sous Mandat **130 200 €**

Délibérations des 01/07/19 pour les travaux d'aménagement du chemin des Nouettes et du 16/09/19 pour l'aménagement des rues de la Hazaie et de Bretagne

Article 4581 - Chemin Nouettes	89 400 €
Article 4581 - Rues Hazaie Bretagne	40 800 €
TOTAL	130 200 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre 13 : Subventions d'investissement **99 000 €**
(BP 825 900€, réalisé 141 904,63 € au 29/10/2019)

Liste des arrêtés de subventions reçues après le budget primitif 2019 pour la salle omnisports et la Mairie-EISP

Article 1321 DSIL 2019-Mairie-EISP	89 000 €
Article 1328 Divers Mutualité Française – Salle omnisports	10 000 €
TOTAL	99 000 €

Chapitre 458 : Opération d'Investissement sous Mandat **130 200 €**

Délibérations et conventions des 01/07/19 pour les travaux d'aménagement du chemin des Nouettes et du 16/09/19 pour l'aménagement des rues de la Hazaie et de Bretagne :

Article 4582 - Chemin Nouettes	89 400 €
Article 4582 - Rues Hazaie Bretagne	40 800 €
TOTAL	130 200 €

Je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur cette décision modificative ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y référant.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.